



**CENTRE NAUTIQUE
KERLEVEN-PORT LA FORET
29940 – LA FORET FOUESNANT**

FFV n°0529055 – Agrément DRCS n°29S88 – Déclaré sous le n°ET000342 – Siret 37753994500016

2 »



FICHE D'ADHESION 2021

Nom : _____ Prénom : _____

Date de Naissance : _____

SEX : F

M

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

 Fixe : _____  Mobile : _____

E-mail : _____

Représentant légal ou personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

 Fixe : _____  Mobile : _____

Adhésion CNK/ASPTT obligatoire :

Adhésion ponctuelle	1 séance (½ jr ou 1 jr)	5 €	<input type="checkbox"/>
	licencié FFV	25 €	<input type="checkbox"/>
Adhésion annuelle	Non licencié FFV	40 €	<input type="checkbox"/>
	Enseignement /Passeport Voile FFV	11,50 €	<input type="checkbox"/>
Passeport Voile FFV			

Clause Assurance ASPTT incluse (*)

L'établissement d'une des 2 licences ASPTT permet à son titulaire de bénéficier des assurances responsabilité civile, Assistance et Dommages corporels souscrites par la FSASPTT. L'assurance « dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels. Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence loisir est de 1,84 € et dans celui de la licence adhésion est de 0,60 €. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. En cas de refus de souscription de l'assurance dommages corporels, le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurance figurant sur la notice d'information affichées au club et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Il est rappelé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre. Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance Dommages Corporels, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous : Je ne souhaite pas souscrire d'assurance Dommages Corporels par la FSASPTT. Je connais les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive.

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et de la réglementation en vigueur (*).
- Je refuse que mon image ou celle de mon enfant soit utilisée dans les documents d'information et de promotion du Centre Nautique de Kerleven.
- Je ne souhaite pas recevoir d'informations de la part de l'ASPTT, ni de la Fédération Sportive des ASPTT.
- Je ne souhaite pas recevoir d'informations de la part de partenaires de la Fédération Sportive des ASPTT

Cas n°1 : adhérent majeur

- J'atteste être capable de plonger puis de nager 50 mètres
- J'atteste ne pas posséder de contre-indication médicale pour la pratique des sports nautiques.
 - J'atteste connaître les risques inhérents à la pratique des sports nautiques.
 - Je présente un certificat médical de non contre-indication : Oui Non

Cas n°2 : adhérent mineur

Je soussigné (e) (Nom) _____ (Prénom) _____ Représentant(e) _____ légal
de : _____ âgé(e) de _____ ans

- autorise le mineur ci-dessus désigné à pratiquer les activités nautiques au sein du Centre Nautique de Kerleven,
- autorise les médecins à pratiquer ou faire pratiquer sur lui toute intervention et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires en cas d'urgence,
- atteste que :
 - (pour les enfants de 16 ans et plus) l'enfant est apte à plonger, puis à nager 50 mètres.
 - (pour les enfants de moins de 16 ans) l'enfant est apte à s'immerger, puis à nager 25 mètres sans reprendre pied.
 - l'enfant ne possède pas de contre-indication médicale à la pratique des sports nautiques.
- Je présente un certificat médical de non contre-indication : Oui Non

COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CENTRE NAUTIQUE ?

- par Internet
- par le bouche à oreille
- par l'Office de Tourisme
- par affichage
- Autre : _____

Date et signature du représentant du CNK

Date et signature de l'adhérent (ou de son représentant), précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au secrétariat du Centre Nautique .

(*) Toutes les informations sont affichées au CNK et disponibles sur demande auprès du secrétariat

